

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**

Dénomination : 6MOUV
n° de gestion : 2005B01006
n° d'identification : 481 595 627
n° de dépôt : A2012/013179
Date du dépôt : 28/08/2012
Pièce : certificat du dépositaire du 20/03/2012



1597029



1597029



SERGE KUBRYK

EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ

MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
ET DES COMPTABLES AGRÉÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

152, BOULEVARD HAUSMANN
75008 PARIS

TÉL. : 01 42 36 97 95
FAX : 01 42 36 50 96
E-MAIL : j.s.k@orange.fr

6 MOUV

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 106 520 €
16 rue des Sources
31520 Ramonville-Saint-Agne

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE



MEMBRE DU RÉSEAU EUROREVISE

REPRÉSENTATION : FRANCE, ITALIE, ESPAGNE, ANGLETERRE, HOLLANDE, ALLEMAGNE, BELGIQUE, SUISSE, ETATS-UNIS, JAPON

Au Président,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, j'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, afin d'établir le certificat prévu à l'article L. 225-146 alinéa 2 du code de commerce.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier :

- les bulletins de souscription par lesquels Messieurs Bernard CLAUDINON, Marc ALBAN et Alain AUDUBERT ont souscrit 514 actions nouvelles d'un nominal de 10 euros avec une prime d'émission de 110 euros de la société 6 MOUV à l'occasion d'une augmentation du capital décidée par votre conseil d'administration du 15 mars 2012 sur délégation de ses compétences par l'assemblée générale du 15 mars 2012 ;
- la déclaration incluse dans chacun des bulletins manifestant la décision de Messieurs Bernard CLAUDINON, Marc ALBAN et Alain AUDUBERT de libérer leur souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'ils possèdent chacun sur la société ;
- les arrêtés de compte établis le 15 mars 2012 par votre Président, dont j'ai certifié l'exactitude le 20 mars 2012, desquels il ressort que Messieurs Bernard CLAUDINON, Marc ALBAN et Alain AUDUBERT possèdent sur la société 6 MOUV des créances pour un montant total de 61 725,02 € ;
- le caractère liquide et exigible de ces créances ;
- l'écriture comptable de compensation des créances visées ci-dessus permettant de constater la libération des actions.

Sur la base de ces vérifications, je délivre le présent certificat qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Fait à Paris, le 20 mars 2012

Le Commissaire aux Comptes

Serge KUBBYK

Membre de la Compagnie Régionale de Paris.